

Rapport d'orientation budgétaire 2021



Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et au Président de l'E.P.C.I. dont la commune est membre (C.U. GPSEO), ce rapport fera l'objet d'une publication.

Le vote du budget ville et des budgets annexes est programmé à la séance du Conseil municipal du 10 mars 2021.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du Conseil municipal.

Le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce rapport donne lieu au débat d'orientation budgétaire

Présentation générale du contexte

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF 2021)

Ce rapport est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021. Il est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Le plan de relance :

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 milliards d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- Centres de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des bio déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.

- Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- Fiscalité locale : la baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions ne concernent pas directement les communes mais les structures intercommunales. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

Autres mesures :

Pour le bloc communal, à partir de 2021, une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,20 % pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019).

La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

La situation des collectivités locales :

La crise sanitaire actuelle a conduit à une contraction du PIB sans précédent (-18,9% sur un an au 2^{ème} trimestre). Les conséquences sur la consommation et les investissements des entreprises restent incertains mais le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes.

En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

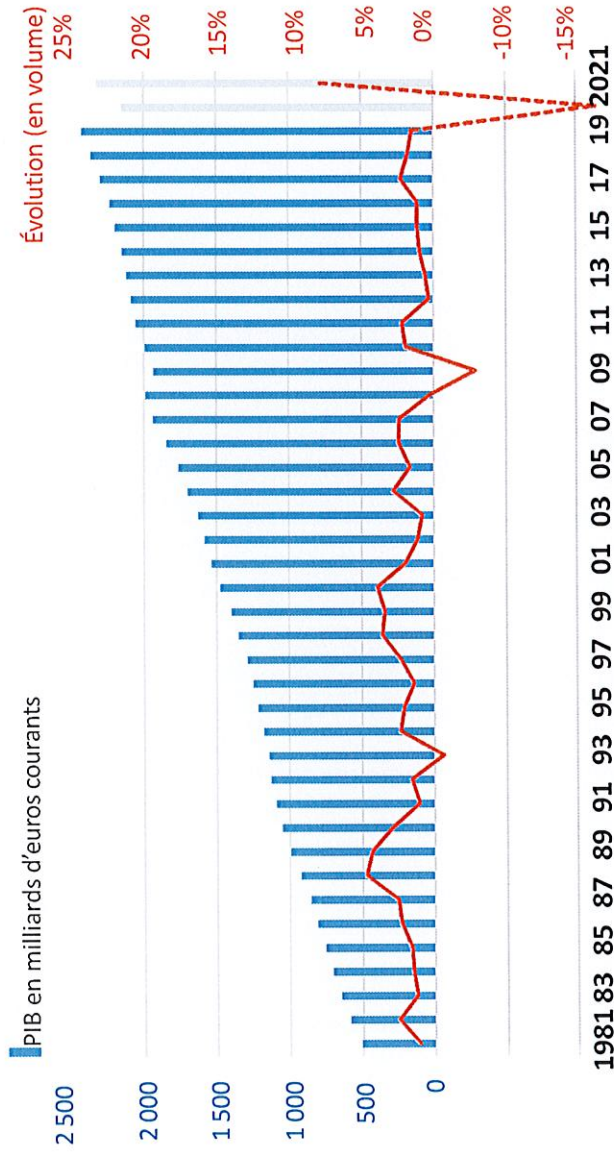
Les départements, qui sont des acteurs importants de l'action sociale et du soutien à l'investissement pour les communes, ont vu leur situation financière s'améliorer en 2019, grâce à des facteurs conjoncturels favorables. Cependant, avec des recettes fiscales et des dépenses sociales très fortement liées à la conjoncture économique, ils sont particulièrement exposés à un retournement économique et devraient être lourdement affectés par la crise sanitaire, tant en dépenses qu'en recettes.

Sur le plan fiscal, la loi de finances aura des répercussions directes quant aux possibilités pour les collectivités locales d'assurer leur autonomie financière.

Près de 2,3 milliards ont été votés pour aider les collectivités à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire (fonds de stabilité, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions).

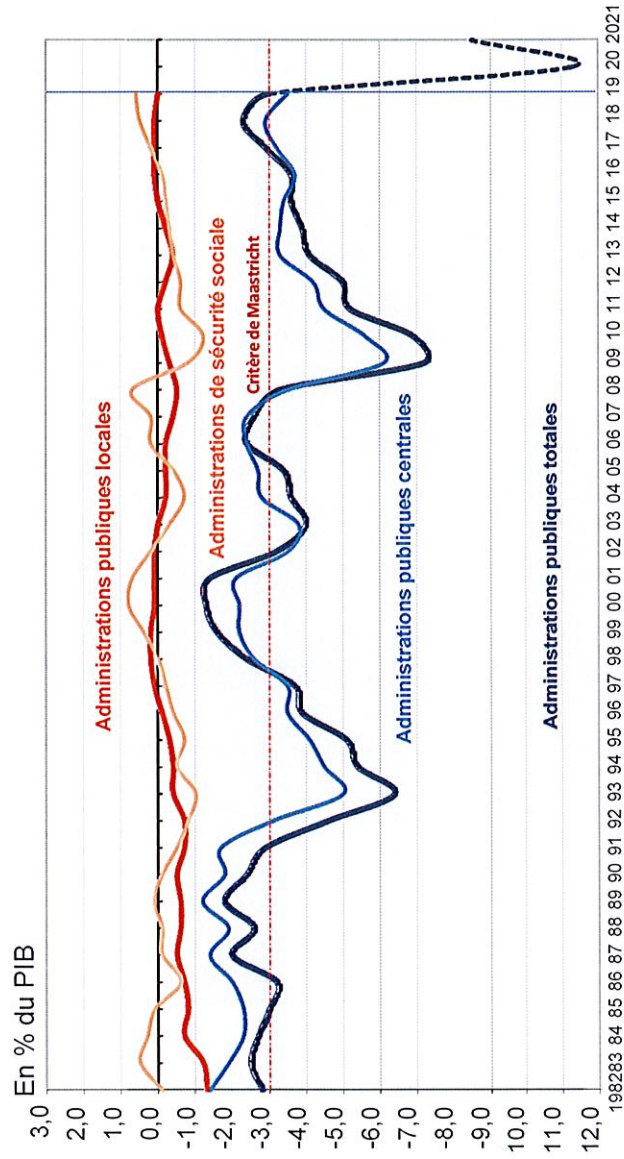
La clause de sauvegarde pour le bloc communal a été prolongée sur 2021 à hauteur de 200 millions d'euros, celle-ci a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Évolution de la croissance française



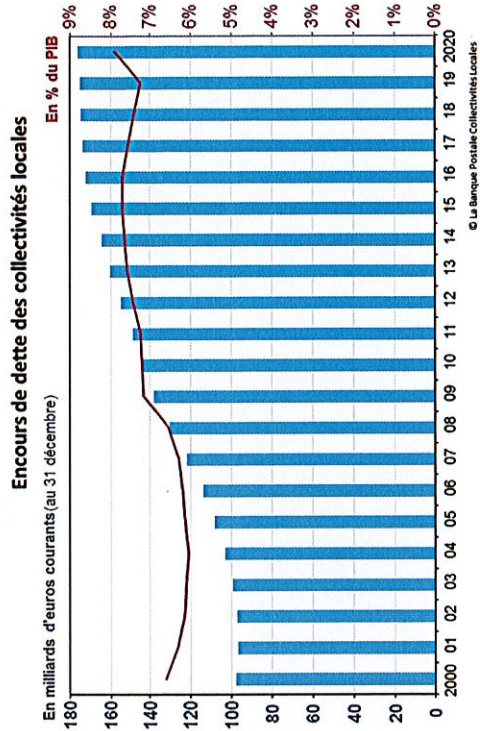
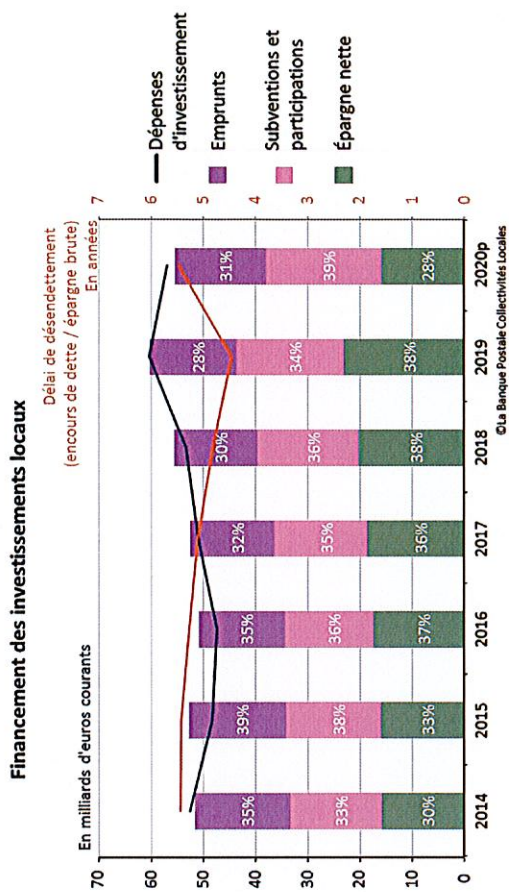
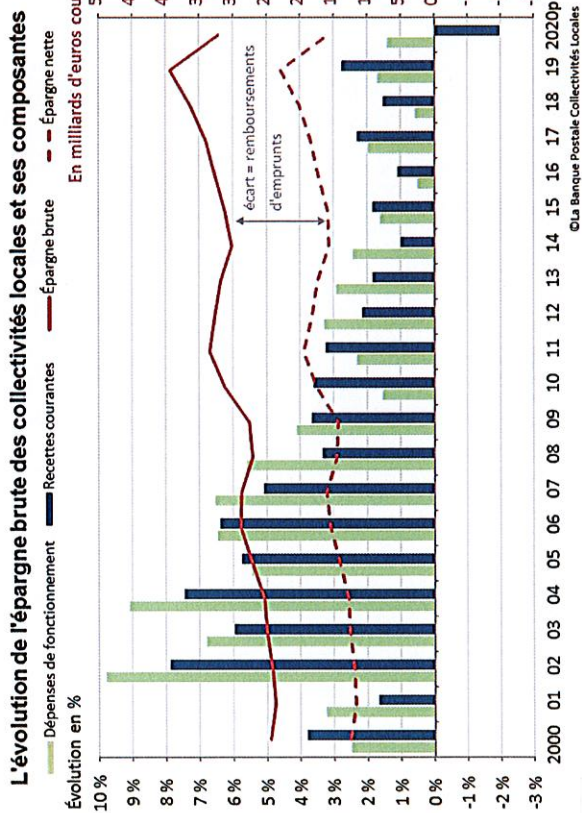
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
 puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

Le déficit des administrations publiques



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2021

Contexte & finances locales



Les orientations du budget principal 2021

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021.

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour favoriser la capacité d'auto-financement de la commune sur le long terme.
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants.
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.
- La recherche de ressources complémentaires notamment au travers de la fiscalité qui, compte tenu des engagements, restera, pour toute la durée du mandat, inférieure à la moyenne de la strate.

Il est à noter que l'estimation des recettes et des dépenses effectuées pour la préparation budgétaire 2021 ne prend pas en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude à ce jour. Pour information, la Ville a engagé 373 182,98 euros de dépenses pour la prise en charge de la crise sanitaire et perçu à ce titre 268 240 euros, soit un solde à sa charge de plus de 104 000 euros.

EXECUTION BUDGETAIRE 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULE
	Exéc. %		Exéc. %		
		24 027 587,40		7 839 940,09	31 867 527,49
<i>Prévision budgétaire totale</i> 2020					
Titres de recettes émis	96,41%	23 565 160,62	72,76%	5 704 691,65	28 869 852,27
<u>Reprise résultats 2019</u>		492 451,87			492 451,87
		24 027 587,40		7 839 940,09	31 867 527,49
<i>Prévision budgétaire totale</i> 2020					
Mandats émis	93,67%	22 507 192,74	65,18%	5 110 143,28	27 617 336,02
<u>Reprise résultats 2019</u>				976 124,80	976 124,80
Excédent		1 550 419,75			
Déficit				-381 576,43	
RESULTAT DE CLOTURE DE 2020					

CONTRAINTES BUDGETAIRES EXTERNES

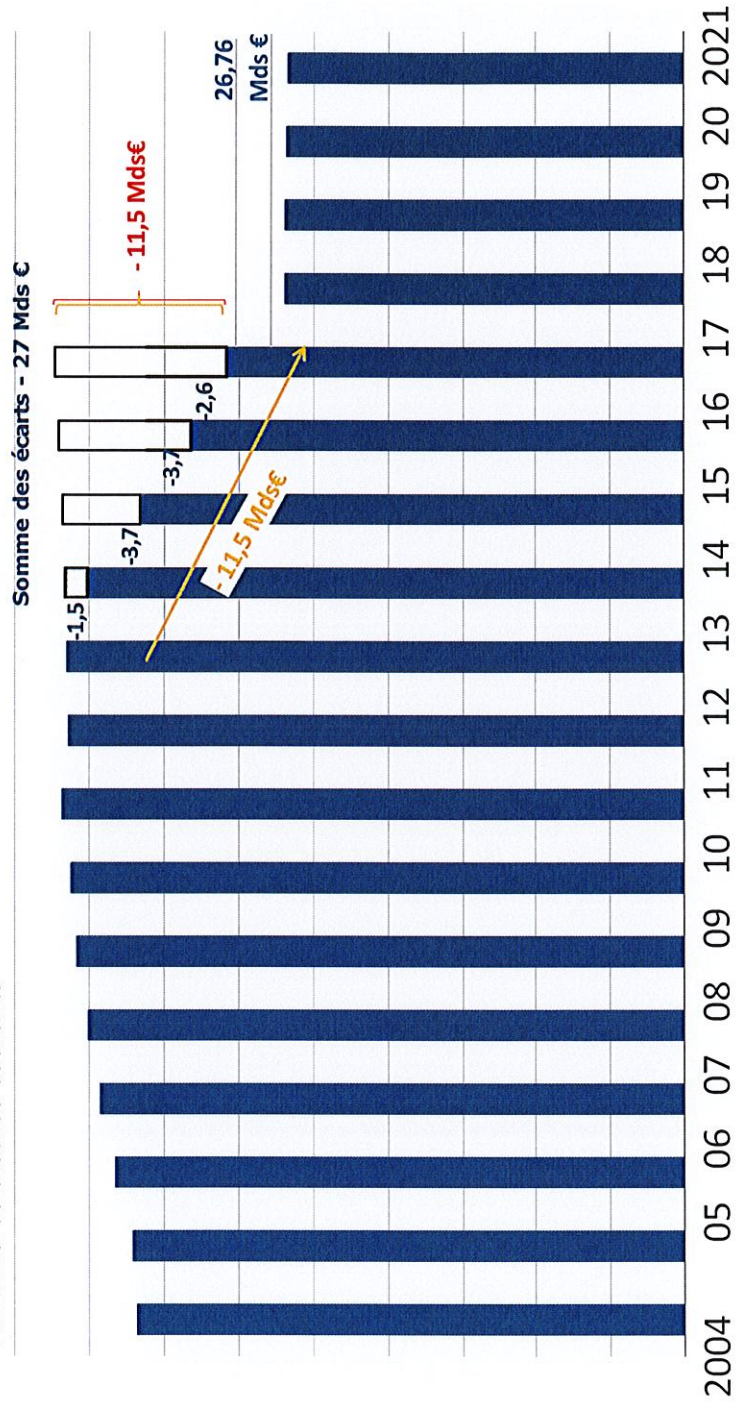
- ✓ Baisse des dotations (DGF, Etat, Région, et, pour 193 000 €, la compensation liée aux exonérations de taxe d'habitation qui disparaît avec la réforme de la T.H.).
- ✓ Impacts de la crise sanitaire.
- ✓ Révision en cours de l'attribution de compensation issue de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine Et Oise, annoncée à la baisse suite à l'annulation du pacte fiscal.
- ✓ Paupérisation de la population entraînant un volume d'impayés en augmentation.

CONTRAINTES BUDGETAIRES INTERNES

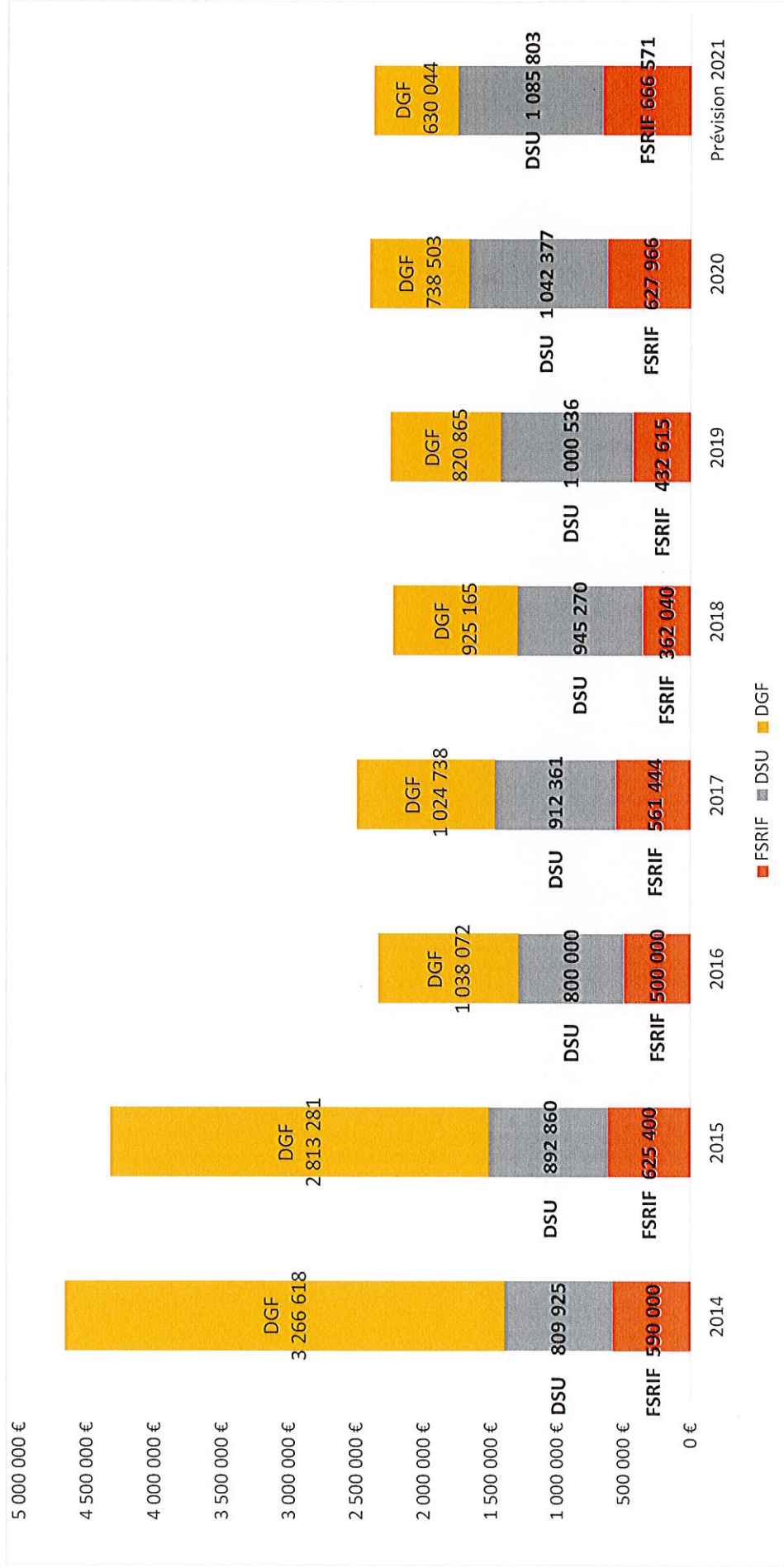
- ✓ Résultat 2020 non significatif et lié à la crise sanitaire.
- ✓ Evolution « naturelle » de la masse salariale de + 1,5 % chaque année, liée au G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) soit à l'avancement de carrière des agents.
- ✓ Evolution des charges à caractère général : sur un exercice habituel « normal », les charges générales suivent les augmentations annuelles (fluides, alimentation, carburant...). Depuis quelques années, les services ont drastiquement réduits leurs dépenses mais l'exercice est arrivé à son terme.
- ✓ Diminution constante des dotations.
- ✓ Besoin d'autofinancement conséquent.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

En milliards d'euros courants

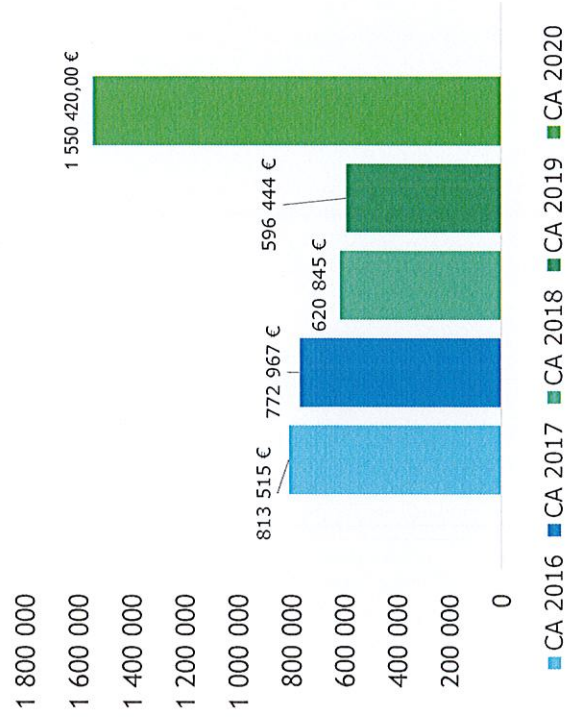


Evolution des principales dotations

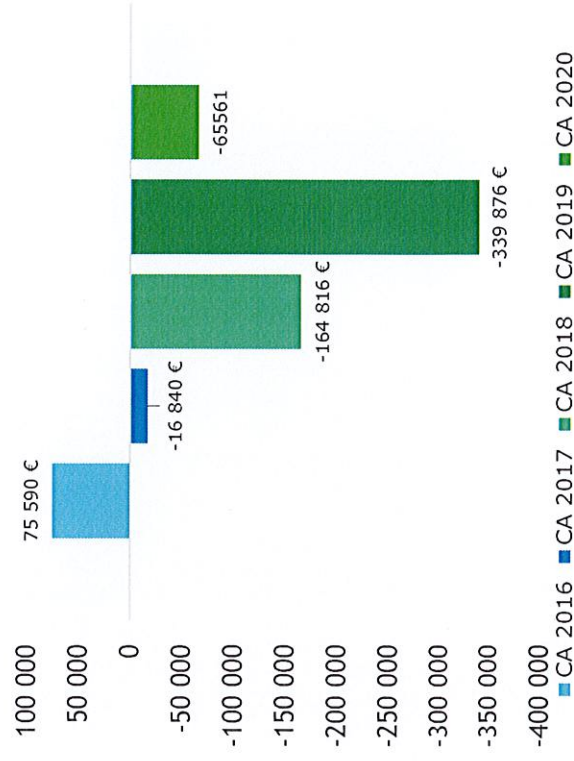


Evolution CAF

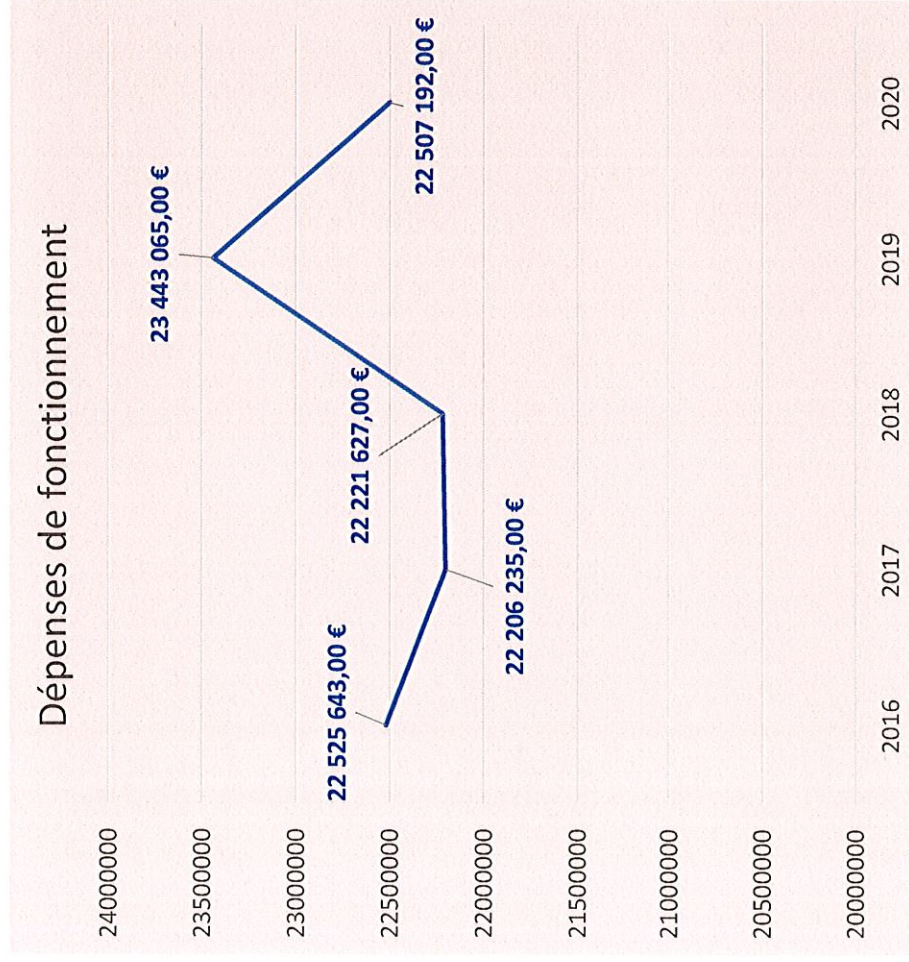
Evolution de la CAF brute



Evolution de la CAF nette



Section de fonctionnement : évolution 2016/2020



Section d'investissement : évolution 2016/2020



PRINCIPES RETENUS POUR CE BUDGET

- Maintien de la qualité de service offert aux Limayens.
- Rétablissement d'une situation financière saine (CAF positive) permettant le financement de nos engagements politiques.
- Stabilisation de nos dépenses de fonctionnement.
- Optimisation de la masse salariale.
- Recherches constantes de financements liés à nos actions.
- Elaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et conforme à nos engagements.

Les priorités politiques 2021-2026

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle équipe municipale s'articulent autour de 4 axes fondamentaux : la jeunesse, la démocratie participative, le développement durable et les grands projets de rénovation urbaine.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement seront en priorité des programmes pluriannuels.

Durant l'exercice 2021, sont programmés :

- l'extension du groupe scolaire Henri Wallon,
- la rénovation du patrimoine avec, notamment, l'amélioration thermique et énergétique des bâtiments,
- la rénovation des aires de jeux et polygames existants,
- l'aménagement du Parc des Célestins,
- la participation d'équilibre au projet de redynamisation du centre ville,
- l'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap,
- les études liées à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Les recettes d'investissement :

- Les subventions liées à nos opérations d'investissement,
- La totalité des ressources supplémentaires liées à l'augmentation de la fiscalité, qui compte-tenu des engagements restera, pour toute la durée du mandat, inférieure à la moyenne de la strate.
- Un emprunt modéré afin de stabiliser l'endettement de la ville.

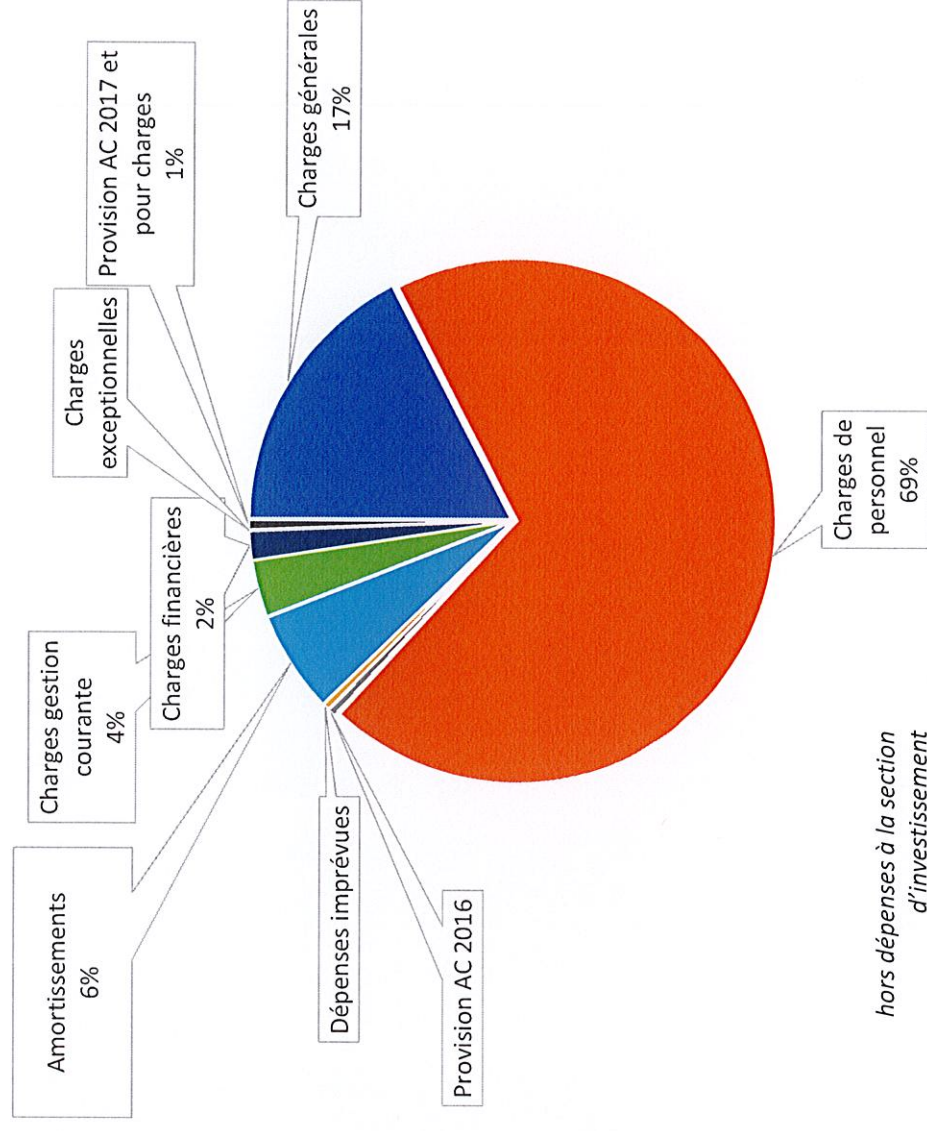
Dépenses de fonctionnement :

Elles seront traitées comme les années précédentes, avec un souci permanent d'économie et de stabilité dans les dépenses incontestables, voire de diminution quand cela est possible.

Les charges à caractère général seront en diminution par rapport au BP 2020 pour permettre de dégager une épargne disponible positive.

Les charges de personnel seront optimisées et pourraient afficher une diminution malgré l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité) qui mécaniquement, les augmentent d'environ 1,5 % chaque année.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) seront également en baisse.

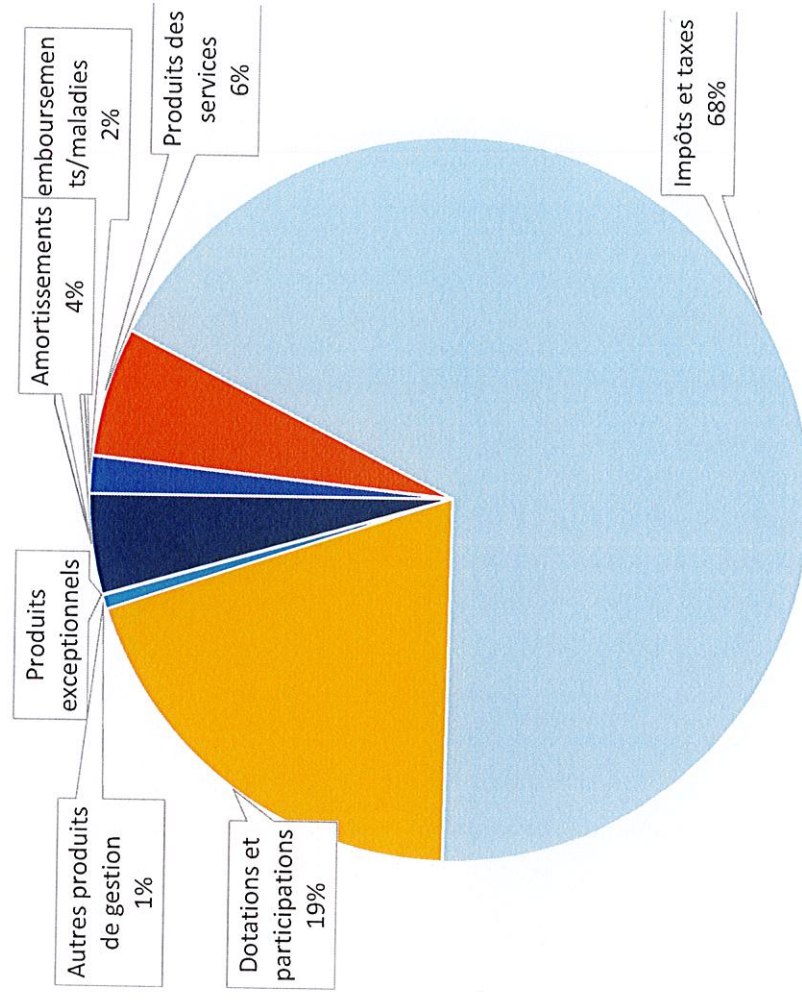


hors dépenses à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement :

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales (68 % du total des recettes) dont les bases n'augmenteront que de 0,2 % en 2021, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

La préparation budgétaire prendra en compte le dernier chiffre en vigueur de la population totale limayenne communiquée par l'INSEE, soit 17 251 habitants.



La structure de la dette :

- Le niveau d'endettement global de la Collectivité est supérieur à la moyenne : 1 083 € par habitant contre 842 € de moyenne sur la strate (cf comptes administratifs 2018)
- Capital restant dû (CRD) au 24/01/2021 : 18 736 529,80 €
- Taux moyen : 1,65 %
- Durée de vie résiduelle : 14 ans et 1 mois

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 270 925 €	60,15%	1,86%
Variable	5 635 000 €	30,07%	0,82%
Inflation	1 369 917 €	7,31%	2,88%
Barrière	460 688 €	2,46%	3,05%
Ensemble des risques	18 736 530 €	100,00%	1,65%

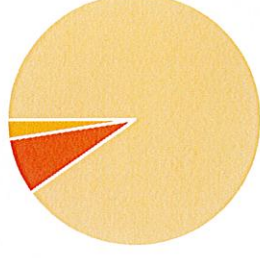
État généré au 24/01/2021

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	6 268 320 €	33,46%
CREDIT AGRICOLE	3 809 333 €	20,33%
SFIL CAFFIL	3 685 000 €	19,67%
ARKEA	2 092 605 €	11,17%
DEXIA CL	1 369 917 €	7,31%
SOCIETE GENERALE	1 050 666 €	5,61%
CREDIT MUTUEL	460 688 €	2,46%
Ensemble des prêteurs	18 736 530 €	100,00%

État généré au 24/01/2021

Charte Gissler :



■ 1 A ■ 2 A ■ A 2

Taux fixe : 60,15 %
Taux variable : 39,85 %

Profil d'extinction

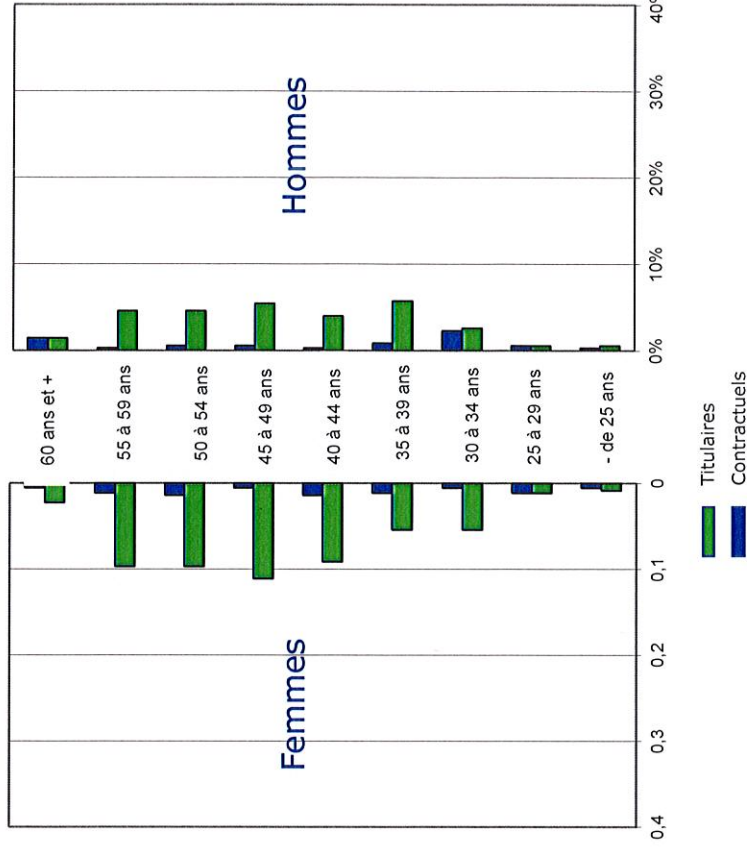
Dette par année	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	18 043 044,07 €	16 418 051,66 €	14 776 904,64 €	13 099 632,97 €	11 455 518,52 €	5 277 978,94 €
Capital payé sur la période	1 616 035,43 €	1 618 161,12 €	1 654 396,07 €	1 692 582,75 €	1 609 987,21 €	695 591,81 €
Intérêts payés sur la période	301 810,32 €	276 744,76 €	238 886,81 €	202 300,27 €	165 955,55 €	57 882,17 €
Taux moyen sur la période	1,64%	1,63%	1,56%	1,48%	1,38%	1,09%

État généré au 24/01/2021

Structure de la masse salariale :

MOUVEMENTS PREVUS EN 2021

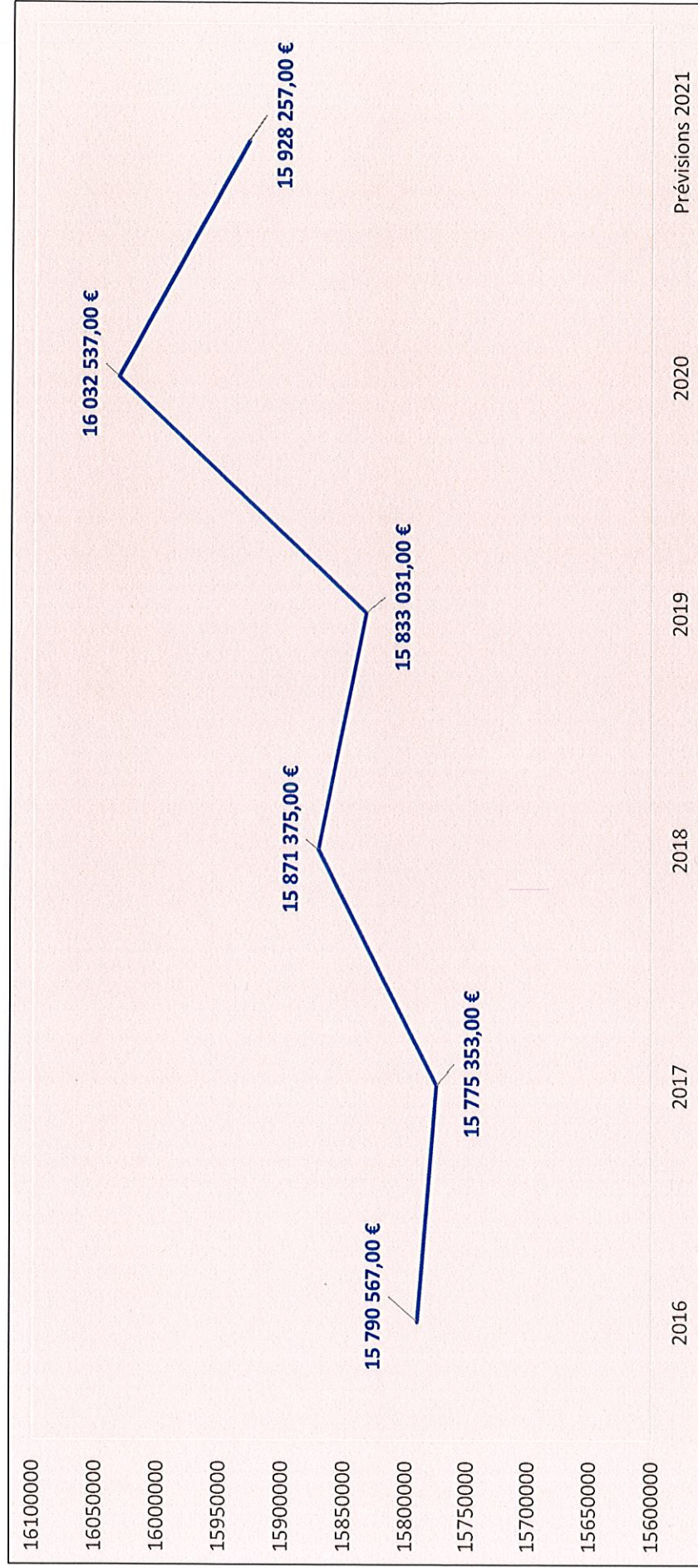
	DEPARTS	ARRIVEES	
Retraite	2	Contrats de projet	3
Mutations	1	ASVP	2
Disponibilité	1	Médiateurs	2
Détachement	1		
Fin de contrat	3		
Invalidité	1		
Révocation	1		
TOTAL	10	7	



SERVICES	Temps complet	Temps non complet
ACTION CULTURELLE	25	21
CABINET DU MAIRE	2	
COMMUNICATION	2	1
CRC	24	
Crèches collectives	27	
Crèche familiale	25	
DIRECTION GENERALE	5	
INFORMATIQUE	4	
PETITE ENFANCE	2	
POLE EDUCATION ENFANCE		4
JEUNESSE	80	
POLE RESSOURCES	12	
POPULATION/ACTION SOCIALE	13	
PREVENTION TRANQUILITE	7	
RESTAURATION/ENTRETIEN	44	30
SERVICES TECHNIQUES	63	
SPORT VIE ASSOCIATIVE	23	
Total général	358	56

Direction du Pôle Ressources

Evolution de la masse salariale



Grands volumes de la masse salariale

Traitement de base	N.B.I.	Régime indemnitaire	Indemnité de résidence
7 614 858,00	117 034,00	925 991,00	231 937,00

Budget annexe : Le Service Extérieur des Pompes Funèbres : Section de fonctionnement

Dépenses

Fluides
Petits équipements
Fournitures diverses

Charge de personnel

Virement à l'investissement

Charges exceptionnelles

Amortissements

Recettes

Frais de funérarium
Creusement de fosses

Reprise N-1

Budget annexe : Le Service Extérieur des Pompes Funèbres : Section d'investissement

Dépenses

Installations, matériels et
outillages techniques

Réfection des allées aux abords
du cimetière : enrobé

Recettes

Amortissements

Virement de la section de
fonctionnement

Reprise du résultat N-1

Conclusion :

Les années à venir devront poursuivre les efforts entamés et les services auront à gérer un budget au quotidien, avec rigueur.

Le Rapport d'orientation budgétaire 2021 annonce clairement :

En fonctionnement :

- Continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, recherche d'économies et de recettes supplémentaires, maîtrise des charges de personnel.
- Gestion de la dette adaptée à la structure passée, ressources nouvelles en 2022 (fin de remboursement en capital de gros emprunts pour la section d'investissement).

En investissement :

- Poursuite de la mutualisation des investissements et recherche de subventions pour les nouveaux équipements.
- Elaboration et respect du P0rogramme Pluriannuel d'Investissement.
- Continuité de la rénovation du patrimoine limayen, dans tous les domaines, par des programmes annuels adaptés aux possibilités financières de la collectivité.